

Département de la Savoie
COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE



ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE

N° 04/2023

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DES VEHICULES – PISTE DE L'ECHERENNE –

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-4 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police ;
- Vu le Code de la route et notamment les articles RI 10.1, RI 10.2, R411.5, R411.8, R4 11.25, R417.4, R417.10 et R417.12 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, notamment les articles 4, 7 et 9 ;
- Vu le Code de la voirie routière ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des biens sur la piste communale de l'Echerenne, il y a lieu de réglementer la circulation des personnes et des véhicules.

ARRETE

Article 1^{er}:

A compter du mardi 14 mars 2023 et jusqu'à nouvel ordre, la piste de l'Echerenne est **STRICTEMENT INTERDITE** à tout engin motorisé, ainsi qu'aux vélos, vélos à assistance électrique et aux piétons.

Article 2:

L'accès à ladite piste sera réouvert par arrêté municipal.

Article 3:

Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur.

Article 4:

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5:

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6:

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du Maire n° 13/2021 du 13-07-2021.

Article 7:

- Madame le Maire de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de SAINT JEAN DE MAURIENNE,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée Monsieur le Maire de VALLOIRE.

Fait à Montricher-Albanne, le 14 mars 2023.

Le Maire,
Madame Sophie VERNEY.